

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 22.04.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	M-Line 570-28R Solder Mélange Mélange Mélange Aucune attribué.
1.2	Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation Utilisation Identifiée	PC38 Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
1.3	Information sur le fournisseur Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
1.4	Tél. d'urgence	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Skin Sens. 1; H317 Repr. 1A; H360DF Lact.; H362
2.1.2	Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE	R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.Repr. 1; R60: Peut altérer la fertilité. Repr. 1; R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger Mention(s) d'Avertissement Contient: Mention(s) de Danger Conseil(s) de Prudence	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) M-Line 570-28R Solder   Danger Lead et Rosin reacted product H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Autres informations

Aucun.

2.3 Autres dangers

Tout contact avec un flux ou des vapeurs peut entraîner une irritation locale.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Lead	60-100	7439-92-1	231-100-4	Aucune attribué	Repr. 1A; H360DF Lact.; H362
Rosin reacted product	1-5	-	-	Aucune attribué	Skin Sens. 1; H317

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification CE et Phrases de Risque
Lead	60-100	7439-92-1	231-100-4	Aucune attribué	Repr. 1; R60 Repr. 1; R61 R64
Rosin reacted product	1-5	-	-	Aucune attribué	R43

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R60: Peut altérer la fertilité. R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.

Ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est

Révision: 2.0 Date: 22.04.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

- | | | |
|-----|--|---|
| 4.2 | Principaux symptômes et effets, aigus et différés | consciente). Ne pas faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Peut provoquer une allergie cutanée. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel. Tout contact avec un flux ou des vapeurs peut entraîner une irritation locale. Des concentrations élevées dans l'atmosphère peuvent avoir des effets indésirables sur le système nerveux central, ainsi que des effets analgésiques, notamment somnolence, étourdissement, migraine, nausée et perte de conscience. Le plomb est un poison cumulatif et une exposition continue à de petites quantités peut augmenter la teneur corporelle à des niveaux toxiques. Les symptômes d'un empoisonnement au plomb sont des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des maux de tête. Peut entraîner une irritation des voies gastro-intestinales en cas d'inhalation. L'empoisonnement au plomb peut entraîner une lassitude, une perte de poids, une anémie, des nausées, des vomissements, des lésions du système nerveux central. |
| 4.3 | Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | Traiter symptomatiquement. En cas de brûlures, refroidir immédiatement la peau atteinte avec de l'eau froide; continuer le traitement le plus longtemps possible. Si la personne est suspectée d'avoir subi une surexposition, elle doit passer des examens pour déterminer sa plombémie. Le patient doit être placé sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures. |

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|-----|--|---|
| 5.1 | Moyens d'extinction
Moyens d'Extinction Appropriés

Moyens d'extinction inappropriés | Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.
Ne pas utiliser d'eau sur les incendies en présence de métal en fusion. |
| 5.2 | Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Formaldéhyde. Des températures élevées peuvent produire des fumées, des poussières et/ou des vapeurs de métaux lourds. |
| 5.3 | Conseils aux pompiers | Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts. |

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | | |
|-----|--|---|
| 6.1 | Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. La soudure se solidifie en refroidissant et peut être mise au rebut. Éviter d'inhaler les fumées pendant la soudure. Utiliser avec précaution pour éviter d'inhaler les fumées si un chalumeau est utilisé pour découper de grands morceaux. |
| 6.2 | Précautions pour la protection de l'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées. |
| 6.3 | Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Attendre que le produit se refroidisse et/ou se solidifie avant de le ramasser. Transférer dans un conteneur pour élimination. Revalorisation ou recyclage si possible. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. |
| 6.4 | Référence à d'autres sections | Voir Rubrique: 8, 13 |

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | | |
|-----|--|--|
| 7.1 | Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact. Éviter d'inhaler les fumées pendant la soudure. Utiliser avec précaution pour éviter d'inhaler les |
|-----|--|--|

Révision: 2.0 Date: 22.04.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

- fumées si un chalumeau est utilisé pour découper de grands morceaux. Lorsque fondu: Éviter absolument tout contact avec l'eau. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 Température de stockage: Ambiante.
 Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.
 Matières incompatibles: Conserver à l'écart des: Forte Acides (Acide nitrique), Chlore et Agents oxydants forts. Stocker à l'écart des sources de soufre.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 PC38 Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux. Voir Rubrique: 1.2

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque:
Lead and inorganic compounds (as Pb)	7439-92-1	-	0.10	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Éviter d'inhaler les fumées pendant la soudure. Utiliser avec précaution pour éviter d'inhaler les fumées si un chalumeau est utilisé pour découper de grands morceaux. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Lorsque fondu: Lunettes de protection ou Masque de protection complète du visage.

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Risques thermiques

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de

Non applicable.

Éviter le rejet dans l'environnement.

l'environnement

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Grises métal sous forme de fil
Odeur	Odeur légère
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	296 - 565°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	11.1 (H2O = 1)
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations Teneur en composés organiques volatiles: <1%

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	L'alliage de soudure réagit avec l'acide nitrique concentré pour produire des vapeurs toxiques d'oxyde d'azote. Réagit vigoureusement avec le chlore et les agents oxydants.
10.4 Conditions à éviter	Lorsque fondu: Éviter absolument tout contact avec l'eau.
10.5 Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Forte Acides (Acide nitrique), Chlore et Agents oxydants forts. Stocker à l'écart des sources de soufre.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Formaldéhyde. Des températures élevées peuvent produire des fumées, des poussières et/ou des vapeurs de métaux lourds.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë	
Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.
Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Révision: 2.0 Date: 22.04.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

<p>Corrosion cutanée/irritation cutanée</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</p> <p>Mutagénicité sur les cellules germinales</p> <p>Cancérogénicité</p> <p>Toxicité pour la reproduction</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</p> <p>Danger par aspiration</p>	<p>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Repr. 1A: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.</p> <p>Lact.: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p>
<p>11.2 Autres informations</p>	

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
12.2 Persistance et dégradabilité	Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Une partie des composants sont peu biodégradables.
12.4 Mobilité dans le sol	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation. (métal sous forme de fil)
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. (métal sous forme de fil)
12.6 Autres effets néfastes	Pas classé comme PBT ou vPvB.
	Aucun.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	La soudure peut être récupérée. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux (2008/98/EEC).
13.2 Autres informations	L'élimination des déchets électriques doit être conforme à la Directive relative aux déchets électriques et électroniques (Directive WEEE 2002/96/CE). Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID / IMDG / IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé comme dangereux pour le transport.
14.2 Désignation officielle de transport	Non classé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé
14.4 Groupe d'emballage	Non classé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8 Renseignements supplémentaires	Aucun.

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
--	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 22.04.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Les concentrations en plomb dans l'équipement électrique sont réglementées par la Directive 2002/95/CE (communément appelée la Directive relative aux restrictions sur les substances dangereuses) et la Directive corrigée 2011/65/UE.

SVHCs

Aucun

15.1.2 Règlements nationaux

Allemagne

Classe de danger pour l'eau 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS) et comité d'évaluation des risques (RAC) Opinion (05.12.13) for Lead (CAS# 7439-92-1): <http://echa.europa.eu/documents/10162/57ceb1ac-aa52-4852-9aa5-db81bcb04da3>

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Repr. 1A; H360DF	Calcul du seuil
Lact.; H362	Calcul du seuil

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.